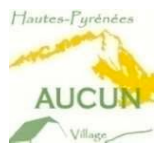


# ECO QUARTIER LANDE CARRIEU à Aucun

## Questions- Réponses





2

## ECHANGES & DISCUSSION







## Les constructions

### Est –ce que la forme des maisons est figée ?

Sur le plan de faisabilité du quartier, nous avons représenté l'implantation des maisons afin de rendre compte au mieux de l'organisation globale de cette extension du village, en conservant l'esprit typique d'Aucun (périmètre MH) et dans la logique d'un éco quartier.

Chaque parcelle est optimisée pour profiter au mieux du jardin, de l'ensoleillement pour chaque maison. Néanmoins, il s'agit de suggestions et de simulations, la forme et l'implantation des maisons ne sont pas complètement arrêtées pour certaines parcelles et des suggestions peuvent nous être envoyées. L'acquéreur pourra faire ses choix mais dans un cadre défini au stade de la mise au point du règlement du lotissement.

Pour chaque parcelle, seront définis (et figés) la forme de la parcelle, les accès, l'implantation du garage.

Les cabanes de jardin comme l'architecture des constructions devront répondre au règlement du lotissement et du PLU.

### Quelle hauteur pour les constructions ? Quelles règles pour les ouvertures (fenêtre, porte, ..) ?

Les maisons pourront être de plain pied mais il faudrait plutôt privilégier un étage (R+1) comme dans l'ensemble du village, forme plus compacte et moins coûteuse en énergie et pour libérer plus de jardin.

Pour les ouvertures, elles devront être verticales (donc plus hautes que larges) pour respecter l'architecture traditionnelle. Néanmoins, des exceptions pourront être acceptées par l'ABF. Pour les baies vitrées, il sera recommandé qu'elles soient divisées en éléments verticaux (et non une vitre d'un seul tenant) pour conserver une harmonie. Des fenêtres de toits (velux) pourront être autorisées sous conditions et accord de l'ABF. (voir CR de l'atelier 3).

### Quelle couleur pour les murs des maisons ?

Comme dans l'ensemble de la vallée, il existe une palette de couleur définie avec l'ABF qui sera également employée pour ce quartier. Il s'agit de couleurs sobres, des exceptions pourront néanmoins être faites pour certains murs avec des couleurs pastel. Il sera privilégié des matériaux minéraux pour les façades, le bois pourra être un élément secondaire. Le choix des modes de construction est libre (structure bois, paille, ..). Seul l'aspect extérieur devra répondre aux règles du lotissement, du PLU et aux prescriptions de l'ABF.

Le Parc National propose des accompagnements pour l'utilisation du bois en lien avec la filière locale, des habitants pourront y faire appel.

### Comment / Quand seront réalisés les murets de pierre ?

Les murets de pierre et les haies de limites séparatives seront réalisés au temps que possible lors de l'aménagement du quartier et seront intégrés dans le prix des parcelles. Des espaces suffisants seront laissés libres pour permettre aux entreprises d'avoir accès facilement aux terrains. Puis, lorsque les maisons seront finies, les murets seront achevés.

Cela permet de gagner en harmonie et en cohérence pour le quartier et de réduire fortement les coûts pour les habitants.

### Quels accompagnements sont possibles pour aider les nouveaux habitants dans leur démarche ?

Le CAUE et l'Espace Info Energie peuvent apporter des conseils sur les choix constructifs : orientation, choix de matériaux, isolation, ... De plus, il pourrait avoir un architecte coordonnateur du projet de l'éco-quartier pour accompagner les habitants dans leur choix, expliquer les règles à suivre et ainsi assurer une meilleure cohérence au quartier, sécuriser les permis de construire.



## Les espaces en commun, les espaces publics

### Comment sera géré le jardin partagé ? Sera-t-il ouvert à tous ?

Le jardin partagé sera un terrain en domaine privé communal, géré par les jardiniers et ouvert à tous. Généralement, les jardiniers s'organisent en collectif ou association pour définir le fonctionnement du jardin. Il peut y avoir des parcelles individuelles et des parcelles collectives (y compris une pour l'école). Des associations et l'école peuvent également demander une parcelle pour ses adhérents ou écoliers. Ensuite, chaque jardinier cotise annuellement pour avoir accès un morceau de terre. La cotisation est souvent très modeste. Si la parcelle n'est pas cultivée, elle est attribué à un autre.

### Peut-on organiser des commandes d'achat groupés pour la construction des maisons ou faire s'organiser pour faire intervenir les mêmes entreprises ?

Oui, cela est une très bonne idée !

Cela permet souvent d'avoir de meilleurs prix et c'est l'occasion d'échanger avec ses futurs voisins ! Ce sera aux futurs acquéreurs de s'organiser pour gérer ces commandes.

### Est-ce qu'il pourrait y avoir une borne électrique pour recharger les voitures ?

Oui ! Sur le parking du quartier. A voir avec le Syndicat d'électrification.

### Quel revêtement pour les stationnements ?

Pour le parking près de l'école où il y aura beaucoup de manœuvres, il est préférable que ce soit un goudron. Alors que pour le parking au centre du quartier, cela peut être un « gazon-gravier », c'est-à-dire une structure portante perméable permettant à l'herbe de s'installer.

### Où seront les boîtes aux lettres ?

Il nous semble important que chaque maison dispose de sa boîte aux lettres à l'entrée de son jardin, et non groupées à l'entrée du quartier.

### Quel éclairage pour le quartier ?

Le choix sera des lampadaires discrets et performants. Ce ne sera pas des candélabres comme dans le village ancien. Mais des lampadaires à LED. Ensuite, plusieurs options sont possibles pour respecter au mieux la "réserve (internationale) de ciel étoilé" du Parc National : éteindre la nuit, réduire progressivement à 50 % à partir d'une certaine heure, ...

### Ne manquerait-il pas d'espaces pour les enfants dans l'éco-quartier ?

Il est vrai que dans le 1<sup>er</sup> atelier de concertation, cette demande était remontée. Il est à réfléchir si ce n'est pas davantage dans le village « ancien » que pourrait être aménagé un site. Dans ce quartier, un espace enherbé près du jardin partagé (voie réservée à l'extension du quartier) doit devenir un lieu de jeux.

## Démarches et échéances

### Acheter une parcelle pour plusieurs foyers ?

Il peut être envisagé que certaines parcelles puissent être achetées, par exemple, par 2 familles. La parcelle pourrait être en copropriété avec 2 logements construits dessus. Cela peut bien fonctionner avec une personne âgée au RDC dans un petit logement et un logement plus grand à l'étage pour une famille.

C'est un projet commun à réfléchir ensemble dans la logique d'habitat participatif.

De la même manière, plusieurs acquéreurs peuvent mettre en commun des équipements.

R+1

Logement  
famille

RDC

Logement  
senior

### Comment réserver un terrain ? Quand l'acheter ?

Aujourd'hui, nous vous proposons d'émettre vos 1ers vœux sur les terrains que vous souhaiteriez acheter.

La réservation « officielle » des terrains pourra se faire fin d'année 2022.

Ensuite, selon la procédure retenue par la mairie, des arrhes pourront être versés pour confirmer la réservation.

L'acte définitif sera ensuite réalisé lorsque le permis d'aménager sera validé.

**La Mairie d'Aucun s'engage à tenir au courant les personnes intéressées des avancées du projet au fur et à mesure.**

Si vous avez des questions ou souhaitez échanger davantage  
avec la Municipalité, n'hésitez pas à les contacter :

**05 62 97 26 49 ou [aucun2@wanadoo.fr](mailto:aucun2@wanadoo.fr)**